

Le CRRAV Nord Pas de Calais

BUREAU DES TOURNAGES

21, rue Edgar Quinet, BP 152, 59333 Tourcoing cedex
Tél.: 03 20 28 26 53 / Fax : 03 20 28 26 41 / jallard@crrav.com



DEMANDE D'UTILISATION DE BUREAU DE PRODUCTION CINÉMA, TV, PUBLICITÉ, MULTIMEDIA

Tourcoing le

Société de production

Directeur de la société

Directeur de production

Régisseur ou contact

PROJET DE PRODUCTION

Titre

Réalisateur

Principaux interprètes

Dates de tournages

1^{re} oeuvre

Type de production long métrage court métrage série TV fiction TV
 documentaire film publicitaire film d'école
 autre préciser

BUREAU DE PRODUCTION

Nombre de bureau demandé	<input type="text"/>
Durée d'utilisation	du <input type="text"/> au <input type="text"/>
Nombre d'utilisateur des bureaux	<input type="text"/> Avez-vous besoin d'un ordinateur ? <input type="text"/>
Commentaires (Demande spécifique,...)	<input type="text"/>

PARTIE RESERVEE AU CRRV

Bureau attribué & durée d'utilisation

<input type="checkbox"/> A	du <input type="text"/> au <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> B	du <input type="text"/> au <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> C	du <input type="text"/> au <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> D	du <input type="text"/> au <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> E	du <input type="text"/> au <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> F	du <input type="text"/> au <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> G	du <input type="text"/> au <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Salle de casting	du <input type="text"/> au <input type="text"/>

REGLEMENT DE L'UTILISATION DES BUREAUX DE PRODUCTION

- 1 - Le bureau d'accueil des tournages du CRRAV met à la disposition des producteurs privés et associatifs un ou des bureaux pendant la préparation de leur film pour une durée n'excédant pas 3 mois.
- 2 - Pour accéder à ces bureaux, vous devez remplir la feuille de demande ci-dessus et accepter le présent règlement en le faisant parapher par le responsable de la structure.
- 3 - Tout matériel personnel amené dans les bureaux de production (matériel informatique, audio-visuel, etc.) sera de la responsabilité du ou des utilisateurs. Il devra être assuré par ces derniers. En cas de perte ou de vol, la responsabilité du CRRAV ne pourra être engagé.
- 4 - Un chèque de caution de 100 euros devra impérativement être envoyé au CRRAV, après accord de la demande, pour pouvoir la valider.
- 5 - Vous pouvez entrer et sortir du CRRAV en dehors des heures d'ouverture à condition d'être parfaitement averti sur le mode de fonctionnement de l'alarme et des sorties de secours de l'établissement. Il est de votre responsabilité de veiller en dehors des heures d'ouvertures du CRRAV au respect de ce fonctionnement. Tout déclenchement abusif de l'alarme nécessitant un déplacement de la société de sécurité sera refacturé.
- 6 - Vous avez la possibilité d'utiliser un fax et une photocopieuse. Les photocopies vous seront refacturées 0.06 €HT.
- 7 - Le CRRAV prend en charge les frais de téléphone à hauteur de 50,00 € TTC par mois et par poste pour les producteurs associatifs. Tout surplus sera refacturé à l'association. Pour les sociétés de production privées, les communications téléphoniques sont facturées chaque fin de mois.
- 8 - Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué. Seront vérifiés la bonne utilisation des locaux, le matériel informatique et téléphonique, le mobilier et la restitution des clés et du badge. Toute dégradation ou perte d'objet nécessitant une réparation ou un remplacement sera refacturée dans sa globalité à la production.
- 9 - Nous vous informons qu'aucune fourniture de bureau ne vous sera délivrée, seul le papier A4 vous est fourni.
- 10 - Nous vous indiquons qu'il est interdit de fumer dans les bureaux mais qu'une salle fumeur est à votre disposition.

Toute l'équipe du CRRAV vous souhaite un excellent séjour et reste à votre disposition
pour faciliter la préparation de votre film

Signature (précédé de la mention Lu et approuvé)
Nom, prénom
Responsabilité au sein de la structure

Le / /